



J'éco-rénove j'économise

Dans le cadre du nouveau Plan de rénovation énergétique de l'habitat, de nouveaux financements ont été établis pour engager des travaux de rénovation.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller rénovation info service de l'ASDER qui calculera pour vous le montant des financements auxquels vous avez droit et vous aidera à élaborer le projet de travaux dont vous avez besoin.

Pourquoi engager une rénovation ?

Vous pouvez nettement réduire vos factures d'énergie en changeant la chaudière, posant des fenêtres à double vitrage, isolant les murs et la toiture de votre logement, etc. Cela améliorera aussi votre confort de vie et aura une incidence sur la valeur de votre patrimoine car depuis 2011, pour vendre votre logement, l'affichage de la performance énergétique étiquette énergie est obligatoire.

Quelles aides possibles ?

Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide qui correspond à vos besoins d'éco-rénovation ! Selon votre situation personnelle, certaines des aides peuvent être cumulées. Certaines aides sont réservées aux foyers aux revenus modestes. D'autres dépendent des travaux ou bouquets de travaux (travaux issus d'au moins deux catégories différentes) réalisés.

✓ **Une nouvelle prime exceptionnelle de 1350 €**

Selon votre situation, la prime de 1350 € pour les ménages aux revenus moyens peut vous concerner. Il faut prévoir au minimum un bouquet de deux travaux, réalisés par des professionnels : isolation thermique, changement des fenêtres, installation de chaudières performantes...

✓ **Prêts et crédits d'impôt**

L'éco-PTZ, accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le louent, permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro d'un montant maximal de 30 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation sous certaines conditions : « bouquet de travaux », performance énergétique à atteindre, etc.

Le Crédit d'Impôt développement durable (CIDD), accessible à tous (propriétaires comme locataires), permet de déduire de vos impôts entre 10 et 40 % des dépenses d'équipement pour certains travaux de rénovation énergétique. Il est applicable jusqu'au 31 décembre 2015 aux maisons individuelles ou appartements achevés depuis plus de 2 ans et utilisés comme habitation principale.

Auprès de qui vous adresser ?

Au vu de la diversité des situations, il faut s'adresser aux conseillers de l'ASDER, Espace Info Energie de Savoie pour connaître ses droits et les conditions pour bénéficier des aides (conditions de ressources, type de travaux, date de démarrage des travaux par rapport au dépôt de votre dossier, etc).

ASDER

par téléphone 04 79 85 88 50

ou sur rendez-vous à :

Bât. Services Techniques de la Mairie - 523 rue de Pinon - 73700 Bourg St

Maurice le 2^{ème} mercredi du mois de 14 h à 18 h – Tél : 04.79.24.00.10

Plus d'infos :

- www.asder.asso.fr (rubrique Info Energie/aides aux particuliers).

- renovation-info-service.gouv.fr



Le dispositif «Rénovation Info Service» s'appuie sur un partenariat renforcé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Agence pour l'Information sur le logement (Adil).

Un cas concret : Presque la moitié des travaux en aides publiques

Ce couple, au revenu annuel inférieur à 35 000 €, souhaite isoler leurs combles de 100m² avec 30 cm d'isolant et changer leur chaudière fioul âgée de 30 ans pour une chaudière fioul à condensation. Le coût des travaux est estimé à 9 500 euros.

Ils peuvent bénéficier de la nouvelle prime à 1 350€, d'aides du Conseil Général de la Savoie de 1500 € et d'un crédit d'impôt de 1612 €. Le total des aides publiques sera de 4 465€, soit 47% du montant des travaux.

Tous les chiffres sont donnés à titre indicatif : ils varient, en fonction du lieu, de la nature des travaux réalisés, de la composition des ménages et des types de financement. Les économies d'énergie dépendent du comportement de chacun, avant comme après les travaux.

Une OPAH (Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat) existe dans votre secteur :

OPAH de l'APTIV – Tél : 04.79.37.15.05

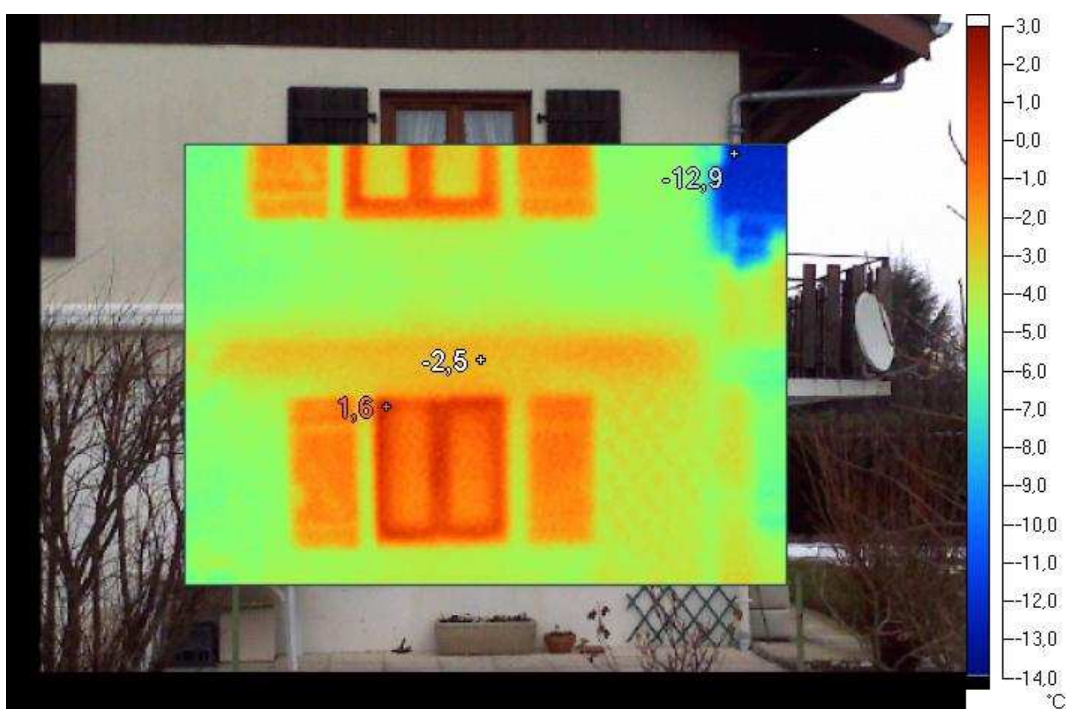
Ce type d'Opération vous permet, selon vos conditions de ressources, d'accéder à des aides complémentaires et des financements ANAH pour rénover votre logement.

Se renseigner auprès de la structure référence de votre territoire :

- Tarentaise Vanoise : PACT de la Savoie au 04 79 69 90 20

ILLUSTRATION de l'article

1) thermographie pour repérer zones à isoler



2) étiquette énergie indiquant le niveau énergétique du logement

Bâtiment économe

≤ 50 A

51 à 90 B

91 à 150 C

151 à 230 D

231 à 330 E

331 à 450 F

> 450 G

Bâtiment énergivore

